

CALENDRIER DES EXAMENS DES MASTER 1 URBANISME ET AMENAGEMENT ET DES MASTER 2 ETUDE ET CONDUITE DE PROJET (sous réserve de modifications) Semestre 1 - Session 1 JANVIER 2017

**La CARTE « mon pass campus » sera exigée lors de chaque épreuve ainsi que le NUMERO D'ANONYMAT :
A+ 6 CHIFFRES**

L'utilisation ou non des calculatrices (Mémoire Vide) ainsi que des documents est précisée sur chaque sujet.

DATES	HEURE D'APPEL	HORAIRES	Filière	CODE UE	INTITULE DE L'EPREUVE	LIEU	Nbre d'étudiants	TYPE D'EXAMEN	SURVEILLANTS
UEs OBLIGATOIRES									
mardi 3 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GM32	Analyse qualitative	Galiléo 007	20	1 écrit 1h30	Isabelle Hajek
jeudi 5 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GU08	Sociologie	Galiléo 013	20	1 écrit 2h	Bernard Woehl
vendredi 6 janvier 2017	7h45	8h00	Master 2 ECP		Epreuve de 5 h	Galiléo 007	13	1 écrit 5h	Dominique Badariotti
UEs OPTIONNELLES ET LIBRES									
mercredi 4 janvier 2017	8h15	8h30	Master 1 AUDT	GO21GM62	Droit de l'Aménagement	Galiléo 013	20	1 écrit 1h30	Brigitte Meyer
lundi 9 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GM63	Aménagement et Environnement	Galiléo 007	20	1 écrit 1h30	Maurice Wintz
lundi 9 janvier 2017	13h45	14h00	Master 1 AUDT	GO21GM25	Transports, Mobilité et Aménagement	Galiléo 006	20	1 écrit 1h30	Arnaud Piombini
mercredi 11 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GM71	Economie et Territoire	Galiléo 108	2	1 écrit 1h30	René Kahn
jeudi 12 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GM26	Morphologie urbaine, équipement urbain et	Galiléo 108	20	1 écrit 2h	Alexis Conesa
vendredi 13 janvier 2017	9h45	10h00	Master 1 AUDT	GO21GM72	Habitat et Territoir	Galiléo 109	2	1 écrit 2h	Jean-Yves Nicolle

LIEUX :

ILB Amphi : Institut le Bel , 4 rue Blaise Pascal

ATRIUM Amphi : 16 rue René Descartes

Escarpe Amphi : 11 rue du Maréchal Juin

Espace Galiléo : rue Pestalozzi (le bâtiment ressemble à un ancien

lycée, il est indiqué par un panneau blanc et se situe au milieu de la rue)

Chaque candidat :

- doit se présenter 1/4 d'heure avant le début de l'épreuve. L'entrée de l'étudiant dans la salle d'examen est exclue au-delà de la 1ère heure de l'épreuve, ou de la moitié de l'épreuve lorsque la durée de celle-ci est inférieure à 2 heures. L'étudiant retardataire ne bénéficie d'aucune durée supplémentaire de préparation.
- doit être muni des documents nécessaires à son identification (la carte "Mon Pass Campus" est obligatoire) et de son numéro d'anonymat (A +6 chiffres)
- doit identifier sa copie en y inscrivant EXCLUSIVEMENT son numéro d'anonymat (A XXXXX) ou à défaut le numéro de sa carte « mon pass campus ».
- TOUTE COPIE NON OU MAL ANONYMEE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE PAR LE JURY.
- ne doit apporter ni livre, ni papier même dépourvu de toute inscription, à moins de les remettre au personnel de surveillance avant la distribution des sujets.
- doit rendre sa copie, même s'il s'agit d'une copie blanche
- ne peut revenir dans la salle d'examen après l'avoir quittée en ayant rendu sa copie
- L'utilisation ou non des calculatrices (sans fichier) ainsi que de documents est précisée sur chaque sujet.
- L'usage des téléphones et des ordinateurs portables est strictement interdit.

AUCUN ETUDIANT N'EST AUTORISE A QUITTER LA SALLE D'EXAMEN PENDANT LA PREMIERE HEURE DE L'EPREUVE OU PENDANT LA PREMIERE MOITIE DE L'EPREUVE, LORSQUE LA DUREE DE CELLE-CI EST INFÉRIEURE A 2 HEURES.